

**Piercing, tatouage : risques d'infections : mesures élémentaires de prévention / Ministère de la Santé et des Solidarités, L'INPES.**

**Contributors**

France. Ministère des solidarités, de la santé et de la famille  
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (France)

**Publication/Creation**

[between 2000 and 2014?]

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/uebs8hu9>

**License and attribution**

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

**Piercing  
Tatouage**

# **Risques d'Infections**

**Mesures élémentaires  
de prévention**



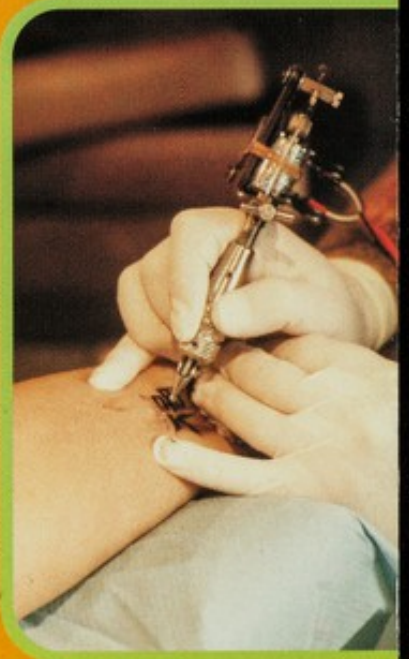


Infe

Me

## Quels sont les risques ?

- Chaque **acte qui perce ou coupe la peau** (piercing, tatouage, dermographie, rasage notamment) peut introduire, chez la personne qui le subit, des **germes (bactéries ou virus)**, donc des maladies, si ces germes sont présents sur les instruments utilisés ou chez le client ou chez la personne qui pratique l'acte.
- Tous les **piercings**, du lobe de l'oreille comme des autres parties du corps, les **tatouages, dermographies** et les **rasages mécaniques** entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques pas toujours visibles. Ces actes peuvent donc **transmettre** des **infections** de personne à personne : l'infection peut passer - principalement - de client à client par le biais des instruments, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.
- Ces contaminations (transmission de germes, en particulier de virus des **hépatites B et C** et également du virus du sida) ne sont pas systématiques, mais leur extrême gravité doit inciter à prendre toutes les précautions pour les éviter.



# ctions

## mesures élémentaires de prévention

- Le respect de **mesures d'hygiène strictes** par les personnes qui effectuent des tatouages, des piercings et des rasages est indispensable, car ces mesures - et elles seules - permettent de réduire le risque de contamination.
- Ces mesures ont trait :
  - à l'utilisation systématique de **matériel à usage unique**, chaque fois que ce matériel existe, **sinon** à la stérilisation de **tous les matériels pénétrant la peau** ou les muqueuses, ainsi que de tout matériel qui est approché de la peau percée,
  - à la propreté des locaux,
  - au lavage très soigneux des mains de la personne qui pratique l'acte, avant et après chaque acte, et au **port de gants stériles**,
  - à la désinfection de la peau ou des muqueuses du client.
- La **vaccination contre l'hépatite B** des personnes qui pratiquent ces actes est fortement recommandée ; elle peut être réalisée par un médecin traitant ou dans un dispensaire.
  - Il est préférable d'**éviter les tatoueurs et perceurs ambulants** tels qu'on en trouve sur les plages ou dans les teknivals. Préférer les studios où l'on peut respecter les règles d'hygiène et d'aseptie.
  - Ne jamais échanger les bijoux de perçage ou les bijoux portés par une autre personne.
  - Pour connaître les lieux de dépistage des hépatites ou pour toute autre information, contactez Hépatites Info Service au 0 800 845 800, appel anonyme et gratuit.



### Les numéros utiles

Hépatites Info Service : **0 800 845 800**  
(N° Vert : appel anonyme et gratuit)

Sida Info Service : **0 800 840 800**  
(N° Vert : appel anonyme et gratuit)

### Les sites Internet utiles

- l'hépatite C :

**www.sante.gouv.fr** rubrique hépatite C

- le sida :

**www.sante.gouv.fr** rubrique sida

### Adresses des consultations de dépistage anonyme et gratuit :

- Sur minitel :

**36 11 code hépatites** + n° ou nom du département

**36 11 code sida** + n° ou nom du département

- Sur Internet :

**www.sida-info-service.org**



Ministère de la Santé  
et des Solidarités

